

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

THEBAULT CONSULTING

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS

514 972 389 RCS PARIS

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent le socle unique de la relation entre la Société THEBAULT CONSULTING et ses clients personnes physiques ou morales agissant dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise (ci-après le « Client » ou « les Clients »). Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles THEBAULT CONSULTING fournit au Client qui lui en fait la demande des services linguistiques, à savoir, de manière non exhaustive, la fourniture de travaux de traduction, d'interprétariat, de légalisation, de révision, d'adaptation, de conseil, et ce quels que soient leur forme, leur contenu et le lieu d'exécution du service linguistique (ci-après le « Service » ou « les Services »).

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute offre et tout contrat de fourniture de Services entre THEBAULT CONSULTING et le Client.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande de Service. Le devis de la Société THEBAULT CONSULTING accepté par le Client tient lieu de commande ferme et définitive et vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 2 – DEVIS ET COMMANDES

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par THEBAULT CONSULTING, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par THEBAULT CONSULTING au Client, par courrier postal, fax ou courrier électronique, précise notamment :

- La nature du Service et ses spécificités éventuelles ;
- Le délai de livraison du Service ;
- Le prix du Service.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à THEBAULT CONSULTING le devis sans aucune modification, par courrier électronique, télécopie, ou courrier postal, signé et daté avec la mention « Bon pour accord ».

A défaut de réception de l'acceptation du devis, THEBAULT CONSULTING se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

A réception du devis accepté, THEBAULT CONSULTING en accuse réception auprès du Client et lui envoie la confirmation écrite de l'acceptation de la commande par courrier électronique, télécopie, ou courrier postal.

Les devis établis par THEBAULT CONSULTING sont valables pour la durée spécifiée au devis et à défaut pendant une durée de 30 jours à compter de la date d'envoi du devis.

A défaut de confirmation de sa commande par le Client selon les modalités définies ci-dessus dans les délais requis, le devis est réputé caduc.

THEBAULT CONSULTING se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des Services et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, notamment dans les cas suivants :

- La modification ou l'ajout de documents par le Client postérieurement à l'établissement du devis ou au passage de la commande ;
- L'absence de documents lors de l'établissement du devis. Si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu.

A défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, THEBAULT CONSULTING se réserve le droit de ne pas débiter ou de suspendre sa prestation de Service.

Les frais engagés pour la fourniture du Service (déplacements, frais de poste, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du Client.

Toute décision de remise, réduction demeure à la seule discrétion de THEBAULT CONSULTING et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Elle ne saurait en aucun cas faire naître un droit acquis pour des Services postérieurs.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DES SERVICES

THEBAULT CONSULTING s'engage à fournir ses Services conformément aux règles de l'art et aux usages professionnels du métier de traducteur.

En outre, THEBAULT CONSULTING est expressément autorisée à faire exécuter ses Services par des tiers se conformant aux règles de l'art et aux usages professionnels du métier de traducteur.

THEBAULT CONSULTING fournira ses Services conformément aux spécifications convenues avec le Client en vertu du bon de commande/devis accepté.

Les Services demandés seront fournis au Client selon la forme et les moyens de communication de son choix, et en cas d'envoi postal, sauf prescription particulière, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Les documents à traduire seront accompagnés de tout document de référence que le Client jugera utile de mettre à la disposition de THEBAULT CONSULTING pour l'aider dans sa mission, notamment les éventuels lexiques, glossaires ou bases terminologiques.

Le Client sera tenu de faire tout ce qui est raisonnablement nécessaire pour permettre une exécution ponctuelle et correcte du contrat, et notamment de satisfaire aux demandes de THEBAULT CONSULTING visant à la communication de compléments d'informations en vue de la bonne exécution de ses Services.

Le Client devra informer THEBAULT CONSULTING du pays de destination des travaux de traductions. Il reconnaît être informé que la transcription des noms propres des documents rédigés en caractères non latins peut s'effectuer sous différentes orthographe ; si une orthographe officielle existe déjà il devra la communiquer à THEBAULT CONSULTING.

Le Client est seul responsable de l'exactitude et de la licéité des documents et informations communiquées à THEBAULT CONSULTING pour l'exécution des Services. Il doit s'assurer de détenir sur ces documents et informations tous les droits, y compris de propriété intellectuelle.

Il doit également s'assurer que ces documents et informations sont libres de tout virus, script ou programme informatique nuisible quel qu'il soit.

Enfin, le Client doit assurer la protection qu'il juge nécessaire des supports et informations confiés à THEBAULT CONSULTING.

Le Client est réputé informé du recours par THEBAULT CONSULTING à des tiers pour l'exécution de ses Services, notamment et de manière non exhaustive, à des sociétés de coursiers, Chronopost, UPS, sociétés partenaires etc. Le Client souhaitant assurer une protection particulière des supports et informations confiés à THEBAULT CONSULTING doit, le cas échéant, solliciter préalablement, par écrit et prendre à sa charge toutes les mesures de protections et les assurances qu'il juge nécessaire.

En aucun cas, THEBAULT CONSULTING ne pourra être considérée comme responsable ni défailante en cas de détérioration ou de pertes des supports et informations transmises par le Client.

ARTICLE 4 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties traiteront, de manière confidentielle, les informations qu'elles s'échangent avant, pendant et/ou après l'exécution du Service ; en particulier les documents à traduire.

THEBAULT CONSULTING imposera également cette obligation de confidentialité aux tiers auxquelles elle pourrait recourir pour l'exécution de sa prestation de Service, étant précisé que s'agissant de tiers, l'obligation de confidentialité de THEBAULT CONSULTING est une obligation de moyens.

ARTICLE 5 – PRIX – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des Services sont exprimés en Euros et s'entendent Hors Taxes.

Le prix fixé pour la fourniture d'un Service tient compte, notamment et sans que cette liste soit limitative, des spécificités du Service demandé par le Client, du nombre de mots, de la complexité de la traduction ou interprétation, des qualifications du traducteur, relecteurs, interprètes et ou experts-traducteurs, du degré d'urgence de la demande de fourniture du Service, etc.

Tous les frais engagés pour la fourniture du Service (déplacements, frais de poste, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du Client.

Une facture est établie par THEBAULT CONSULTING et remise au Client lors de la fourniture du Service commandé, en vue, sauf autre disposition expresse et particulière, d'un règlement au comptant.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme réalisés qu'après encaissement des sommes dues par THEBAULT CONSULTING.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés au taux trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

La traduction reste la propriété de THEBAULT CONSULTING jusqu'à paiement complet du service.

ARTICLE 6 – ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute demande d'annulation par le Client d'un devis accepté doit être adressée à THEBAULT CONSULTING par écrit, le Client supporte la charge de la preuve de la réception de cette demande par THEBAULT CONSULTING.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par THEBAULT CONSULTING et lorsque l'exécution de la prestation aura commencé, une somme proratisée au nombre de mots déjà traduits sera acquise à THEBAULT CONSULTING et facturée au Client sur la base du devis accepté par le Client.

Nonobstant les stipulations ci-dessus, s'agissant des commandes d'interprétation ou de mise à disposition d'un traducteur sur site, en cas d'annulation ou de demande de décalage de la date fixée pour l'exécution de la prestation sur le devis accepté, les Services commandés seront facturés comme suit :

- Aucune somme ne sera due en cas d'annulation ou de demande de décalage réceptionnée par THEBAULT CONSULTING plus de 30 (trente) jours au moins avant la date fixée pour l'exécution de la prestation ;
- 30 % (trente pour cent) du montant du devis accepté sera du par le Client à THEBAULT CONSULTING en cas d'annulation ou de demande de décalage réceptionnée par THEBAULT CONSULTING entre 30 (trente) jours et quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour l'exécution de la prestation ;
- 50 % (cinquante pour cent) du montant du devis accepté sera du par le Client à THEBAULT CONSULTING en cas d'annulation ou de demande de décalage réceptionnée par THEBAULT CONSULTING entre 14 (quatorze) jours et huit (8) jours au moins avant la date fixée pour l'exécution de la prestation ;
- L'intégralité du montant du devis accepté en cas d'annulation ou de décalage demandé 7 (sept) jours ou moins avant la date fixée pour l'exécution de la prestation.

En outre, les éventuels frais engagés pour la fourniture du Service (déplacements, hôtel, location de matériel de traduction, etc.) dont THEBAULT CONSULTING ne pourrait obtenir remboursement resteront à la charge exclusive du Client et ce quelle que soit la date de la demande d'annulation ou de report.

ARTICLE 7 – DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de fourniture des Services sont communiqués à titre indicatif.

THEBAULT CONSULTING s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le délai convenu sur le devis ou l'accusé de réception de la commande. Ce délai ne constituant toutefois pas un délai de rigueur, THEBAULT CONSULTING ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard dans la fourniture des Services excédant ledit délai.

Si le délai demandé est manifestement trop bref pour que THEBAULT CONSULTING puisse procéder à la totalité des contrôles normalement requis, le Client reconnaît être informé que le Service fourni pourra comporter des imperfections telles que des « coquilles » ou omissions, que THEBAULT CONSULTING s'engage à corriger gratuitement dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas de retard supérieur à trente (30) jours non imputable au Client, le Client pourra demander la résolution de la vente, à l'exclusion de toute indemnisation.

THEBAULT CONSULTING ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS ET GARANTIES

Le Client reconnaît être informé que tout travail de traduction comporte une part de créativité, de recherche et d'appréciation subjective. En conséquence, il s'engage à informer THEBAULT CONSULTING de toute particularité concernant le travail confié.

Le Client disposera d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception des Services pour émettre auprès de THEBAULT CONSULTING, expressément et par écrit, toutes réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents. Passé ce délai et à défaut de respect de ces formalités, les Services sont réputés acceptés sans réserve par le Client.

En cas de réserve ou de réclamation, THEBAULT CONSULTING s'engage à réexaminer les travaux et à effectuer (dans la mesure du possible), dans les plus brefs délais et à ses frais, toute modification justifiée, à l'exception des corrections d'auteur, en coopération avec le Client.

En cas de demande de Services destinés à l'édition ou à la publication, le Client s'engage à en informer expressément THEBAULT CONSULTING. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à adresser à THEBAULT CONSULTING un « bon à tirer » daté et signé avant la livraison des maquettes ou fichiers définitifs traduits par THEBAULT CONSULTING. La signature du « bon à tirer » vaut acceptation sans réserve par le Client du Service fourni. Le non-respect de la présente stipulation emporte décharge de toute responsabilité de THEBAULT CONSULTING.

La responsabilité de THEBAULT CONSULTING est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client.

THEBAULT CONSULTING ne peut être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects, causés au Client ou à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter expressément, pour cause de perte de revenus ou de profits.

ARTICLE 9- DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

ARTICLE 10 – INOPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DU CLIENT PROFESSIONNEL

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à THEBAULT CONSULTING, même si elle en a eu connaissance.

ARTICLE 11 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre THEBAULT CONSULTING et le Client seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de PARIS.

THEBAULT CONSULTING

Traductions - Interprétariats - Légalisations

128, rue La Boétie
75008 PARIS - France
+33 (0)1 47 52 04 63
+33 (0)6 73 78 23 73

herve.thebault@thebaultconsulting.com

www.thebaultconsulting.com